

Place de l'indépendance
Antaninarenina
101 – Antananarivo
Madagascar

AVIS D'APPEL D'OFFRE
0016/AO2025/DAMG/DOI – 19 ORDINATEURS
PORTABLES
ANNEE 2025

AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Banque Malgache de l'Océan Indien (B.M.O.I.) Groupe BCP lance un appel d'offre ouvert sur agrément à toutes les Entreprises référencées expérimentés exerçant en tant que fournisseur des matériels informatiques en annexe1.

A cet effet, la B.M.O.I invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires agréés à présenter leurs offres sous plis fermés et cachetés, au sein de son Siège social ;

Banque Malgache de l'Océan Indien, Place de l'Indépendance Antaninarenina.

Les offres doivent être déposées à la BMOI ANTANINARENINA Place de l'indépendance, sous pli fermé **au plus tard le 03 octobre 2025 à 16H**, délai de rigueur et portant les mentions suivantes « **016/AO2025/DAMG/DOI – 19 ORDINATEURS PORTABLES** »

:

« AVIS D'APPEL D'OFFRE

016/AO2025/DAMG/DOI – 19 ORDINATEURS PORTABLES -CAHIER DES CHARGES»

Les offres sont strictement confidentielles, et la BMOI n'a aucune obligation de communiquer les résultats de son analyse aux soumissionnaires.

ARTICLE 01 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres a pour objet l'acquisition de 19 ordinateurs portables selon les spécifications annexées au présent Cahier des Charges .

Sous réserve des exigences du contexte, il sera attribué aux termes rencontrés dans le dossier de l'appel d'offres les significations suivantes :

- « BMOI » désigne la Banque Malgache de l'Océan Indien ;
- « Groupe » ou « Groupe BCP » désigne le Groupe Banque Centrale Populaire ;
- « Soumissionnaire » désigne la ou les personnes, firmes ou sociétés, participant à la concurrence pour la réalisation de la mission, soit individuellement, soit en groupement conjoint et solidaire ;
- « Titulaire » ou « Adjudicataire » : le ou les soumissionnaires dont l'offre a été retenue ;
- « Commission » désigne la commission de jugement des offres désignée à cet effet par la Banque ;
- « Adresse » désigne l'adresse de la Fonction en Charge des Achats, fait référence à l'adresse suivante :

Place de l'Indépendance Antaninarenina
Antananarivo 101
BP 25 bis
Tél : +261 20 22 346 09

1.1. Qualité des concourants

Pour être admis à concourir, les entreprises individuelles ou société doivent justifier des capacités juridiques, techniques et financières requises.

Ne sont pas admis à participer à l'appel d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire ;
- Les personnes faisant l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive des marchés du Groupe BCP

1.2. Présentation et jugement des offres par lots distinct

Le soumissionnaire est tenu de présenter :

Dans trois enveloppes distinctes fermées et cachetées:

- **Une enveloppe fermée et cachetée**, contenant les dossiers administratifs ;
- **Une enveloppe fermée et cachetée**, contenant les dossiers techniques
- **Une enveloppe fermée et cachetée**, contenant le dossier financier

Le tout devra être présenté dans **un seul pli** fermé, scellé et cacheté, adressé au service des Achats de la BMOI (Adresse ci-dessus).

Un récapitulatif des prix par rubrique et par article avec le montant total pour faciliter la lecture lors du dépouillement

ARTICLE 02 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

- Le dossier d'appel d'offres comprend le présent cahier des charges, les spécifications techniques ainsi que la quantité demandée.

ARTICLE 03 : DELAI DE LIVRAISON PAR ARTICLE

La BMOI mentionne la date à laquelle elle souhaite être livrée.

Les fournitures doivent faire référence à la commande (même marque et spécificité).

En cas de retard de livraison de plus d'une semaine quel qu'en soient les raisons, une pénalité de retard de 1% cumulable par semaine par rapport au montant de la commande en cours sera appliquée. Le paiement des pénalités se fera sous validation des deux parties et sera défalqué sur la facture finale. La livraison se fera par le fournisseur selon les lieux indiqués dans le bon de commande.

En tout état de cause, La BMOI se réserve le droit de procéder à l'annulation du Bon de Commande par mail et courrier recommandé en cas de retard excessif de la livraison.

Toute ou partie d'une commande non exécutée dans les délais fixés ainsi que les frais consécutifs à la non-exécution de son obligation de livrer seront supportés au contractant défaillant.

ARTICLE 04 : FORCE MAJEURE

Seuls les cas de force majeure tels que définis par la loi sont acceptés. A la survenance d'un cas de force majeure, le fournisseur sera tenu d'informer la BMOI par téléphone, et par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 05 : MODALITE DE PAIEMENT DES MATERIELS

La BMOI s'engage à procéder au règlement des factures dans un délai de 15 jours après réception de la facture en fonction du bon de commande partiel par **virement bancaire**.

ARTICLE 06 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant un délai de 1 an à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 07 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

7.1 Emanant des soumissionnaires

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements au dossier d'appel d'offres peut en faire la demande à la BMOI par écrit en gardant les mêmes références de ce courriel à l'adresse ci-après : Achats.DAMG@bmoi.mg

7.2 Emanant de la BMOI

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la BMOI se réserve le droit de demander aux soumissionnaires des éclaircissements sur leurs offres. La demande d'éclaircissements et la réponse se feront par écrit.

ARTICLE 08 : DROITS DE LA BMOI

La BMOI se réserve le droit de refuser la livraison des matériels qui ne correspondent pas aux exigences de qualité posées lors de la validation des offres.

La BMOI pourra alors soit donner un nouveau délai au fournisseur pour la livraison des matériels conformes, soit annuler la commande.

Dans le premier cas, la pénalité prévue dans l'article 3 du présent cahier des charges s'applique.

ARTICLE 10 : CONTENU DES OFFRES

Chaque offre doit contenir les pièces suivantes :

Les dossiers administratifs :

- Une note justifiant la qualité et les pouvoirs du signataire du soumissionnaire
- Une copie du Registre de Commerce et des Société à jour (moins de trois mois)
- Le numéro d'identification fiscale NIF à jour (année 2025)
- La carte Statistique

Toutes les copies doivent être certifiées conformes à l'original

Le dossier des descriptif techniques :

- Le descriptif complet du matériel permettant d'apprécier leur valeur technique et leur conformité aux spécifications demandées au Dossier d'Appel d'Offres, en deux exemplaires paraphés à chaque page dûment complété et signé ainsi que les photos

Le dossier financier :

- Un récapitulatif des prix par rubrique et par article pour faciliter la lecture lors du dépouillement.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE

Au cas où les offres ne donneraient pas satisfaction, la BMOI se réserve le droit de ne pas donner suite à l'Appel d'Offres. Les Soumissionnaires ne pourront alors se prévaloir d'aucun dédommagement ni indemnité.

Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la BMOI dans l'examen des offres ou la décision d'attribution du marché entraînera d'office le rejet de son offre et sa radiation lors des prochaines consultations.

ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITE

Le fournisseur s'engage sur l'honneur à ne pas divulguer à qui que ce soit tout ou partie des informations concernant la BMOI, ainsi que toute autre information stratégique ou commerciale qu'elle soit confidentielle ou non dont il aura eu connaissance au cours de la réalisation et après la fin des travaux. Le fournisseur s'expose de ce fait aux poursuites pénales prévues par la loi pour tout acte contraire à cet engagement de sa part ou de la part de ses employés.

En recevant le présent cahier des charges, le soumissionnaire s'engage à ce que les informations écrites ou orales communiquées par la Banque :

- a) Soient protégées, gardées strictement confidentielles et soient traitées avec les plus extrêmes précautions et protections ;
- b) Ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres de son personnel ayant à les connaître et sous réserve que ces derniers s'engagent à respecter les obligations de confidentialité ;
- c) Ne soient utilisées qu'aux seules fins de déterminer les possibilités de coopération entre les parties ;
- d) Ne soient divulguées, ni successibles d'être divulguées, soit directement ou indirectement à tout tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées à l'alinéa b) ci-dessus ;
- e) Ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement pour ses besoins propres, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par la Banque.

ARTICLE 13 : EVALUATION ET ADJUDICATION

Seront considérés pendant l'évaluation des propositions, outre que sa proposition financière :

- la conformité des dossiers administratifs
- l'expérience pertinente du fournisseur en matière de service après-vente
- la qualité du matériel proposé.

Dans le cas où vous êtes retenu :

- Le partenariat sera matérialisé sous forme de bon de commande.

Echéancier :

- Le 03 octobre 2025: date limite retour offres
- Date de dépouillement : **06 octobre 2025 à 11h15**, en présence du comité achat de la BMOI et les fournisseurs
- Semaine du 06 octobre : envoi des bons de commandes

Antananarivo, le 23/09/2025



Tondroavo RANDRIAMANANA
Responsable Service Infrastructures et Réseaux
Direction Organisation et Informatique
BMOI - GROUPE BCP

ANNEXE

Domaine	Direction Organisation et Informatique	
Objet	Lancement de l'Appel d'Offres restreint – Acquisition 19 ordinateurs portables	
Fiche	Spécifications du matériel	
Propriétaire	Service Infrastructures et Réseaux	

SPECIFICATIONS

- RAM : 16 Go
- OS : Sans OS mais compatible Windows 11
- Stockage : 512Go SSD
- Accessoires : Docking station même marque le portable
- Ecran : 13 à 14 pouces
- Ports obligatoires : RJ45 et HDMI
- Clavier AZERTY rétroéclairé
- Accessoires : **Souris, Housses, dock station** (même marque que le laptop)
- Nombre : 19
- Délai de livraison et garantie : à préciser